

occupation spatiale et histoire économique et sociale du baulé (Côte-d'Ivoire)

J.-P. CHAUVEAU

ORSTOM

RÉSUMÉ

L'analyse historique de la société baoulé (Côte-d'Ivoire Centrale) permet de préciser les stratégies et les modes d'occupation sociale précoloniaux, selon des phases successives caractérisées aussi bien par les conditions sociales internes que par l'intégration dans un vaste ensemble régional.

La « mise en valeur » coloniale détruit les relations entre une structure de production diversifiée sectoriellement et régionalement et le système d'échanges et de réalisation de la valeur : le déterminisme « géographique » pesant sur l'appareil productif en est fortement accru.

Les soumissions formelles et réelles aux conditions d'exploitation coloniales aboutissent vers les années 1950 à une dépendance dont les changements internes de la société assurent l'auto-entretien. Les politiques agricoles suivies par la suite confirment cette tendance, dont les causes structurelles résident davantage dans les transformations de la division sociale du travail que dans un déterminisme culturel. De même, les politiques d'intervention étatique doivent être interprétées autant par leurs conséquences sur l'affectation de la force de travail que par une prise en compte particulière de l'espace. Dans cette optique, le « développement » consiste dans la confrontation d'intérêts dont la convergence est loin d'être acquise d'emblée; sa rationalité relève de la contingence historique et sociale.

ABSTRACT

A historical analysis of Baoule society (in Central Ivory Coast) enables us to define the policies and forms of social occupation existing in the pre-colonial period. These follow successive phases which are characterized both by internal social conditions and the society's position in the region as a whole.

Colonial « development » destroys the relationship existing between a form of production which is diversified according to sector and region, and a system of exchange and realizing assets : the « geographical » factor becomes more and more determinant for production.

Submission, formally or in practise, to the terms of colonial exploitation lead, in the 1950's, to a state of dependency which is self-generated by the changes within the society. The agricultural policies adopted afterwards confirm this tendency, the structural causes of which reside more in transformation of the social division of labour than in any cultural determinant. Similarly, State intervention should be interpreted in the light of its consequences for the distribution of the labour force as much as in the light of any particular consideration concerning space. From this point of view, « development » consists in confronting interests which have no obvious tendency to converge; its rationality stems from a historical and social context.

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° 303065 ex 3

Cpte : A

INTRODUCTION

Je m'intéresserai ici au thème de « la projection d'une formation sociale dans l'espace », en l'appliquant au cas de la société baule, située dans le centre de la Côte-d'Ivoire, où elle occupe à la fois une zone de savane préforestière et ses marges forestières (à l'Ouest, au Sud et à l'Est).

Le terme de « projection » peut cependant prêter à confusion. Il doit être entendu que je rejette un sens « mécaniste » selon lequel, l'organisation sociale d'un groupe étant donnée, il en résulte une organisation spatiale qui en reflèterait ses principes essentiels. Si certaines sociétés africaines typiquement segmentaires permettent de le penser, il convient néanmoins de se défier d'un modèle causal univoque et simplificateur. J'éviterai en second lieu d'associer au terme de « projection spatiale » l'idée d'un processus répétitif, inhérent à des principes immuables, car la formation sociale à laquelle il s'applique possède sa propre histoire, qu'il est nécessaire de reconstituer. Enfin, j'insisterai sur le fait que la projection spatiale d'un groupe ne se limite pas à l'espace agraire. Sans même faire intervenir les dimensions spécifiquement sociales et culturelles (complexe matrimonial, alliances politiques, réseaux culturels, etc.), on ne peut comprendre le système productif global d'une société paysanne sans y intégrer d'autres productions quantitativement ou qualitativement importantes (par exemple, pour le Baule historique, l'or et le tissage) et sans analyser son articulation avec le système de réalisation de la production (circulation, échanges).

La « projection spatiale » d'une formation sociale est donc, avant tout, le découpage commode d'un objet d'étude. Elle doit être éclairée par une problématique plus vaste : celle de l'efficacité d'un système, historiquement situé, sur un lieu donné. Le véritable problème réside dans la reconstitution du système opérant, à diverses époques historiques, sur ce lieu (ici le pays baule). Je me limiterai, afin de répondre aux objectifs du colloque, à tenter de saisir ses conséquences au niveau des formes d'implantation et d'exploitation des établissements humains en milieu rural, à partir du XVIII^e siècle jusqu'à l'époque contemporaine.

Il est inutile que j'insiste sur le caractère hypothétique de certains développements de cette communication. Il me semble néanmoins que ce risque est compensé par l'utilité de mettre en évidence la relativité historique et sociale du rapport entre l'homme et l'espace, dans la perspective de son aménagement, « volontariste » ou non.

J'examinerai successivement les éléments déterminants de la « géo-politique » du peuplement précolonial, le passage du système tributaire colonial à celui de la mise en valeur dépendante auto-entretenu (jusque dans les années 1950), enfin la phase ultérieure du développement de cette dépendance dans le cadre de l'accumulation nationale.

Je conclurai par quelques réflexions sur la mise en perspective du « développement économique » à la lumière de l'histoire de « l'espace économique » baule.

LE BAULE PRÉCOLONIAL ET LA GÉO-POLITIQUE DU PEUPEMENT

Le processus de constitution de l'entité ethnique baule éclaire certains aspects de l'histoire de son occupation territoriale.

Le « V » baule — appelé ainsi à cause de la pointe de savane

qu'il occupe et qui pénètre de 200 km, vers le Sud, le massif forestier guinéen — était occupé avant l'arrivée des Portugais sur la côte, par des formations sociales assez différentes, à la confluence de quatre grandes aires socio-linguistiques : akan à l'Est, kru à l'Est, manding et « voltaïque » au Nord. Le dernier mouvement d'expansion est, au tournant des XVII^e et XVIII^e siècles, le fait des Akan et d'autres groupes de l'Est (ga, kroku, peuples « lagunaires »).

Ils viennent de régions économiquement en forte croissance par l'existence d'un double front d'échanges intensifs : les réseaux dyula et hausa, au Nord, européen, au Sud.

Bien que probablement assez bien armés en comparaison des « autochtones » et des premiers migrants originaires de l'Est, les Akan misent au moins autant sur la diplomatie et les alliances politiques et matrimoniales que sur la conquête pour s'installer. La force des armes est davantage liée à des tentatives d'expansion ultérieures et dirigées contre des peuples voisins.

Les diverses migrations akan trouvent probablement une occupation de l'espace très éparpillée, et des groupes peu intégrés les uns aux autres. Des Mandé et surtout des Dyula sont plus régulièrement disposés en un axe nord-sud, de part et d'autre de la vallée du Bandama.

La dernière vague de migration akan interrompt le trafic à longue distance unissant la Côte et le Soudan, *via* Boron et Kong. Les Asaku entreprennent, à partir de quelques gros centres de dispersion (tranchant peut-être sur les nombreux petits villages « autochtones ») de contrôler l'ensemble régional compris entre le Bandama, où ils se heurtent à la forêt et aux Guro, et la Comoé, où ils s'opposent aux autres sociétés akan nouvellement instituées elles aussi et où l'institution étatique est plus développée (akron, anyi). Au nord, des peuples de cultivateurs subissent les influences politiques et économiques des Cités-Etats dyula. Or, l'installation des Baule traduit l'expansion d'un système économique où les échanges extérieurs (or, kola) et la captivité ont un rôle important et ni les Dyula ni les Baule n'avaient intérêt à engager de mauvaises relations; une fois admis, toutefois, que le pays baule ne serve pas de simple lieu de passage au trafic à grande distance.

Jusqu'au début du XIX^e siècle, les principaux groupes baule pratiquent une expansion limitée autour de quelques centres, intégrant des poches de peuplement « autochtones ». Le groupe Waleko, qui, selon les traditions, possédait une certaine prééminence au sein des derniers migrants akan, développe plus que les autres son contrôle territorial, subordonnant des ensembles entiers de villages plus anciens, contrôlant toute la haute vallée du Bandama, et notamment des mines d'or importantes.

Il s'efforce également de conserver une route d'approvisionnement vers la région de Tiassalé, où se sont implantés des groupes alliés. D'autres *me* essaient en se fractionnant dans la région comprise entre le Nzi et le Comoé, vers les placers aurifères et les centres d'échanges du Mango et de la Comoé (par lesquels transitent captifs, bétail, fer et sel du nord, mais aussi les armes et les produits européens de Gold-Coast et d'Assinie).

Néanmoins, le Baule reste enclavé entre deux axes essentiels d'échanges : entre les rivières du sud et les Mandingues à l'ouest, entre la Côte de l'or et les cités dyula à l'est. La côte des quaqua (de Lahou à Assinie) ne donne pas lieu à un fort commerce européen; les échanges traditionnels avec la Gold Coast (pagnes, perles, or) y sont certainement plus impor-

tants, et accrus encore par le transit des produits européens provenant des comptoirs des côtes fanti et ga.

Or, à partir de 1830, le commerce européen s'affirme sur la Côte des quaquas. Les peuples côtiers exportent maintenant les produits oléagineux du palmier; ils peuvent s'approvisionner eux-mêmes en produits européens et sont demandeurs de captifs et de produits de prestige du pays baule : or, pagnes, ivoire.

Les Baule occupent alors définitivement le sud de leur territoire, jusqu'au-delà de Tiassalé. De nouvelles mines d'or beaucoup plus riches et productives sont alors exploitées dans ces régions. Parallèlement, se produit un afflux de captifs, originaires du nord où les troubles politiques n'affectent guère le réseau dyula. Cela permet l'exploitation de gisements aurifères filoniens et une diversification régionale et même locale des productions : extraction aurifère, tissage, production vivrière, artisanat de l'or, monopolisation du transit de produits stratégiques (captifs, fer, sel) par des groupes ou des centres-relais périphériques.

À l'expansion à partir de centres de dispersion succèdent des migrations généralisées de groupes fractionnés et enchevêtrés; tous conservent des relations avec les groupes du nord dont leurs fondateurs sont originaires; mais beaucoup sont de constitution hétérogène et, avec le temps, acquièrent leur autonomie.

La souplesse du système cognatique de parenté, à accentuation matrilatérale, et des règles d'alliance, entérinent la constitution de chefferies nouvelles et dynamiques, soucieuses d'attirer le plus grand nombre de dépendants possibles. Elles se situent dans une position de rivalité réciproque, mais elles sont aussi très complémentaires par la multiplicité d'allégeances des individus et par la diversification des activités économiques.

Cette diversification (en particulier entre certains groupes producteurs d'or, de pagnes, de kola, d'artisans ou possesseurs d'un monopole commercial) n'est qu'indirectement liée à la différence écologique entre le nord de savanes préforestières et les régions de forêt au Sud et à l'Est. Elle dépend tout autant aux sollicitations du contexte économique et politique de l'époque, auxquelles le système productif baule est en mesure de répondre par l'existence de concentrations de force de travail au sein d'unités de résidence étendues bien approvisionnées en captifs et où les hommes comme les femmes participent à la production agricole.

Les établissements dispersés de groupes fractionnés favorisent le principe territorial au détriment du principe généalogique comme base de la solidarité, d'autant que de nombreux éléments étrangers sont intégrés (captifs, gagés...).

Le village est plus un centre de polarisation qu'une forme déterminée une fois pour toutes par l'organisation sociale en général, et de la parenté en particulier. De même, le type d'implantation et même d'occupation agraire varie selon les régions, en fonction de la superposition des vagues de peuplement et de leur contexte historico-économique.

Il est probable que, déjà bien avant l'économie de plantation, le sud, bien que moins densément peuplé, possède des villages plus importants que le centre du pays. Avant que la pénétration coloniale n'interrompe la production aurifère et les échanges, certains villages dépassent largement le millier d'habitants. Autour de certains, des campements de cultures permanents fournissent des produits vivriers. La culture de la banane, dans les marches forestières, permet, par sa moindre

exigence en travail que l'igname et le riz pluvial, de mobiliser davantage de main-d'œuvre dans les activités d'extraction (or, vin de palme commercialisé le long des pistes).

Bien avant la « mise en valeur » coloniale, le système économique baule et sa projection dans l'espace sont donc insérés dans un ensemble économique diversifié et fluctuant.

Les activités agricoles sont dominantes, mais elles servent autant qu'elles ne déterminent d'autres activités de production ou d'échanges. L'histoire du peuplement et les types d'établissement locaux répondent à une politique qui possède son propre sens. Elle recouvre également des rivalités entre les groupes dominants ici et là en fonction des configurations locales mais aussi des divergences d'intérêts de classe émergence. Ce n'est pas un hasard si les premiers collaborateurs des Français, à partir de 1893, se recrutent parmi les individus les plus versés dans les échanges interrégionaux, les captifs, dont le nombre s'est considérablement accru avec la présence de Samory au nord, et les groupes souffrant le plus du monopole commercial de certains autres.

L'aménagement de l'espace n'est donc pas nouveau comme résultat mais aussi recherche d'équilibres et de dynamismes inférés par un contexte historique donné. À l'inverse, il peut se produire de véritables régressions, en fonction de conjonctures particulières. Il est possible que ce soit le cas pour les populations de l'Ouest du Bandama, avec l'expansion akan du XVII-XVIII^e siècle. L'hégémonie asante a elle-même constitué un élément inhibant pour les formations sociales akan de Côte-d'Ivoire; ce n'est pas un hasard non plus si l'expansion baule vers le sud et le développement de l'extraction aurifère et des échanges avec la Côte se sont produits au moment où l'Asante se tournait davantage vers le pays hausa au nord-est.

La géo-politique, présente dans l'aménagement de l'espace, se manifeste également au moment de la pénétration coloniale dans le Baule.

Il est remarquable qu'à ses débuts, la colonisation n'empêche pas une brève période de prospérité pour le Baule, induite des échanges avantageux avec Samory au nord et l'intensification des importations d'armes et des échanges avec l'Ouest non encore pénétré par les Français (des Baule exploitent même des placers aurifères en région dida et guro). Avec le renforcement du dispositif colonial, les groupes occidentaux du Baule bénéficient encore des échanges avec l'Ouest du Bandama, où ils se procurent des pagnes, du caoutchouc et de l'ivoire contre des produits vivriers, du sel et des produits européens. Mais à partir de 1910, ce « dualisme » économique préservé par les Baule n'est plus possible. On assiste à une régression du système économique. La diversification des activités, l'intensité des échanges fondés sur un ensemble cohérent de biens, disparaissent au profit d'une économie tributaire. Parallèlement, la fuite puis la libération massive des captifs, les migrations de jeunes et de femmes vers les centres ou l'extérieur (pays anyi, Gold Coast) ruinent le potentiel de force de travail des unités de production. Le regroupement des villages et des campements, les impôts, le travail forcé et les cultures obligatoires détruisent l'autonomie et la cohérence du système précolonial de production et de réalisation de la valeur. La concentration forcée de la force de travail sur la seule production agricole entraîne un cycle de famine et de destruction de la main-d'œuvre familiale et dépendante.

Il serait inexact de penser que les premières années de la colonisation se réduisent au conflit d'un système de production et d'échanges « précolonial » avec un système colonial qui l'emporte par la seule force. Nous avons vu qu'au moment même de la pénétration coloniale, le système baule évolue en fonction des conjonctures globales et que les Français s'appuient en partie sur des éléments baule défendant certains intérêts particuliers, liés à des activités économiques ou à une localisation particulière.

Ce n'est qu'à partir du moment où sont totalement réaménagés la division sociale du travail et le circuit des échanges, que la puissance coloniale est en mesure de drainer à son profit la force de travail et la production paysanne. Pourtant avant même leur sujétion étroite aux intérêts coloniaux, celles-ci avaient répondu aux sollicitations du marché du caoutchouc, des produits oléagineux, de la kola et des tissus.

A partir de 1910, la puissance coloniale impose des « opérations de développement » avant la lettre : coton et cacao ; approvisionnement en produits vivriers. Parallèlement, le regroupement des population est entrepris sous l'égide d'éléments collaborateurs. La structure administrative et géographique des villages et des groupes qui en résulte et qui se perpétuera jusqu'à l'époque contemporaine ne doit donc pas apparaître comme le seul produit de l'histoire précoloniale.

Bien au contraire, la mise en valeur autoritaire fondée sur le travail forcé et les cultures et approvisionnements obligatoires, introduisent des éléments de différenciation nouveaux. En particulier, elle accentue l'opposition entre savane du nord et zones forestières du sud et de l'est, au détriment des complémentarités économiques précoloniales. La dépendance à l'égard des seules conditions naturelles, dans le cadre d'une nouvelle division du travail tournée vers la demande de la métropole, est la manifestation première de la régression imposée au système productif baule, jusque-là déterminé par un ensemble complexe de variables géographiques, conjoncturelles, commerciales et sociales. La disparition de leur libre jeu, adaptée à une division sociale du travail précoloniale complexe et non limitée à l'agriculture, crée un « faux archaïsme » au niveau des techniques de production, qui restent inchangées.

Malgré les efforts de fixation de la population déployés par l'Administration, il en résulte une relocalisation du peuplement, sous la forme de migrations internes et externes au pays baule. Deux phases peuvent être distinguées, dont la crise de 1929-1930 constitue la transition.

Dans la première phase, les mouvements de population se saisissent avant tout comme une fuite devant les contraintes coloniales.

A l'intérieur du pays baule, les différences régionales de pression administrative (taux de l'impôt, nature des cultures obligatoires) déterminent les déplacements d'individus et de groupes familiaux, d'abord au profit du nord, puis au profit des zones forestières où les occasions de gagner « l'argent de l'impôt » sont plus nombreuses (entreprises minières, agricoles et forestières). Des ressortissants du nord et de l'ouest s'implantent également dans le baule sud, espérant ainsi échapper aux contrôles administratifs. Simultanément, les exodes vers les régions de plantations du pays anyi et de la Gold-Coast et vers les centres urbains s'amplifient. Ces migrations extérieures répondent à un triple motif : fuite devant

les contraintes coloniales ; acquisition du revenu monétaire nécessaire à l'impôt familial ; recherche d'une réalisation économique plus individuelle échappant à la fois aux cultures obligatoires et à l'autorité familiale, les unes et l'autre n'assurant pas au plus une rémunération suffisante du travail fourni. Si les migrations extérieures durables sont essentiellement le fait des hommes, les jeunes femmes participent déjà à l'exode vers les centres urbains de la Basse Côte.

A la fin des années 1920, cependant, la destruction de la formation sociale baule, les famines endémiques, le déficit démographique et le monopole des agents de la colonisation sur le mode de réalisation de la valeur (échanges) ne laissent pas d'autres choix aux Baule que de répondre sur une base de plus en plus individuelle aux exigences coloniales en matière de production.

La préférence va évidemment aux cultures les plus rentables en termes de productivité du travail et de cours d'achat : cacao et, secondairement, kola et igname. Les zones forestières s'en trouvent encore privilégiées.

On y observe la création de nombreux campements de cultures et l'apparition de planteurs individuels plus aisés. Ceux-ci ne sont pas, comme en pays anyi, les représentants de la hiérarchie politique précoloniale, mais tirent leur plus grande aisance de leur collaboration avec les autorités administratives (chefs, notables) et de l'endettement des autres. Ils bénéficient en outre de main-d'œuvre prestataire et de l'aide de parents du nord. Certains commencent à utiliser les richesses accumulées dans le trésor familial (adja) pour rémunérer de la main-d'œuvre. Enfin, ils tirent profit de la crise monétaire (par rarefaction des moyens d'échange) que la colonisation a introduite en substituant l'argent français aux biens de transactions traditionnels. Les plantations collectives sont spontanément abandonnées au profit des plantations individuelles. L'Administration prend note de ces changements, mais n'allège pas pour autant le fardeau des prestations forcées ; celles-ci sont particulièrement mal ressenties dans les régions du baule où la culture du cacao s'est spontanément répandue comme réponse au système économique colonial (Toumodi, Dimbokro, Ouellé).

La période de crise (1929-1934) détermine un repliement économique des régions les plus pauvres (zone de savane). Mais, dans la zone forestière, elle n'empêche pas la croissance de cette couche de planteurs plus aisés, qui se mettent à planter du café (qui exige moins de main-d'œuvre que le cacao). L'inégalité régionale s'en trouve accrue, mais aussi l'inégalité sociale-interne.

Une nouvelle opération de regroupement de l'habitat est entreprise. Pour lutter contre le marasme économique, de grands travaux d'infrastructure sont lancés. La reprise économique suit, rétablissant, selon les termes administratifs, la prospérité des colons et gros planteurs indigènes. La production de coton s'effondre, au profit du cacao et du café (secondairement la kola). Les Sociétés de Prévoyance Rénovées portent leur attention sur la production vivrière dont une partie commence à être commercialisée en milieu villageois, indicateur des changements structurels du système de production. L'Administration se refuse toujours à libérer les paysans des prestations en travail, préférant un encadrement de la production : Société de Prévoyance, Services agricoles. Elle pense que le rattachement de la partie méridionale de la Haute-Volta au territoire de la Côte-d'Ivoire résoudra le problème de la main-d'œuvre indigène. Deux courants de pensée sont néanmoins décelables dans l'Administration : l'un favo-

nable à la production de masse, avec des mesures de libéralisation du travail (rachat des prestations, organisation du marché de la force de travail agricole); l'autre à l'émergence d'une élite de planteurs, la petite production restant très fortement encadrée. Mais dans un cas comme dans l'autre, les bases d'un capitalisme d'Etat sont jetées.

Mais, vers 1940, un seuil est atteint dans l'équilibre entre les superficies cultivées, où les cultures industrielles sont maintenant dominantes, et la main-d'œuvre disponible, en égard au système de travail forcé. L'effort de guerre accentue encore la pression administrative. L'épargne forcée, par manque d'approvisionnement, fait apparaître le système colonial comme incohérent aux yeux des planteurs : la reprise des transactions à la fin de la guerre s'accompagne d'une revendication croissante contre, avant tout, le travail forcé et l'accès discriminatoire à la main-d'œuvre étrangère. D'autant que, déjà, des fonctionnaires et employés baule commencent eux aussi à établir des plantations en pays guro voisins, accroissant la demande en main-d'œuvre agricole.

L'entêtement des gouvernements français et du lobby colonial nécessite un affrontement sanglant pour que l'abolition du travail forcé et du code de l'Indigénat soit enfin proclamée. Elle représente la convergence des intérêts d'un capitalisme métropolitain moins archaïque, des grands planteurs locaux qui accèdent au marché « libre » de la force de travail, et des petits paysans dégagés des insupportables prestations en travail.

A partir de ce moment, le système colonial, de type tributaire, laisse place à un système productif centré sur l'extension continue des cultures d'exportation (café, cacao), assurant l'auto-entretien de sa dépendance à l'égard du système de marché mondial.

Les conséquences sur l'organisation économique en sont immédiates : effondrement de la production cotonnière de savane ; exploitation intensive des régions forestières du Baule, avec extinction du courant de migration vers le pays anyi ; développement des migrations de planteurs baule en pays guro, puis gagu, enfin bete, à l'ouest ; résistance aux mesures d'encadrement agricole administratif.

La politique d'intervention des pouvoirs publics ne peut faire autre chose que suivre la pression des événements et l'évolution naturelle des productions, jusqu'après le « boom » du début des années 1950.

L'accès des planteurs au marché de la main-d'œuvre salariée, sous des formes d'embauche variées (mensuels, « contractuels », « métayers » au tiers ou à la moitié, contractuels), se généralise et implique un changement profond du système productif. C'est l'accès à cette main-d'œuvre (dont une partie provient des savanes baule du nord, sous l'aspect des « six mois » temporaires) qui devient déterminant, et non l'accès à la terre. Les « plantations extérieures », vers la Basse-Côte et de plus en plus vers l'Ouest, constituent un débouché régulier à l'agriculture extensive de plantation. Au moment même où le système productif baule est en mesure de reproduire sa propre dépendance à l'égard du marché mondial (dépendance des cultures vivrières à l'égard du système extensif des plantations, nécessité de recourir au marché pour se procurer l'argent nécessaire aux besoins de consommation et au paiement de la main-d'œuvre), la formation sociale baule ne peut plus être considérée pour elle-même en ce qui concerne sa propre reproduction. La logique de sa « projection » spatiale a perdu toute autonomie à l'égard de

l'appareil d'Etat — bientôt national — et à l'égard de l'ensemble régional dont elle procède — en particulier sa relation avec la main-d'œuvre du nord soudanien. Néanmoins, l'expansion de l'économie de plantations échappe aux initiatives administratives, y compris au niveau de l'approvisionnement en salariés agricoles (court-circuitage du SIAMO par les planteurs).

LE DÉVELOPPEMENT DE LA DÉPENDANCE ET LES FORMES DE L'ACCUMULATION NATIONALE A PARTIR DES ANNÉES 1950

Il ne s'agit pas ici de retracer dans le détail les phases qui ont marqué l'évolution économique et sociale de la Côte-d'Ivoire, mais d'en souligner les conséquences sur la stratégie des Baule à l'égard de leur espace économique.

Le milieu des années 1950 est marqué par deux phénomènes conjoints : la politique de collaboration des dirigeants du PDCI-RDA avec les autorités coloniales et la mise sur pied d'organismes nouveaux de financement, de commercialisation et de vulgarisation agricole (Plan FIDES, C.C.F.O.M.; Caisses de stabilisation des Prix, S.M.P.R., mouvement coopératif). Mais l'action officielle se heurte au développement incontrôlable des plantations villageoises (pour le café en particulier) et à la résistance des paysans à l'encadrement agricole après la libération du travail. Jusqu'en 1958, l'Administration « cherche à acquérir la confiance des villageois, à orienter et améliorer la production par une politique de démonstrations et de dons » (RIPAILLES).

L'expansion spontanée des plantations est fondée sur une utilisation généralisée de la main-d'œuvre salariée (Baule du nord, Dyula, Senufo, Voltaïques, Maliens, Guinéens). Des étrangers s'installent sur les terroirs forestiers, par l'intermédiaire de « tuteurs » villageois qui leur cèdent de la terre. L'immigration de planteurs autochtones dans les régions forestières du Baule se caractérise par les faits suivants : forte proportion, parmi les migrants, de Baulé qui s'intègrent aisément aux autochtones, à la longue ; pas de constitution d'habitat séparé important et réservé aux étrangers ; les autochtones conservent en général la primauté numérique et administrative. Ces traits ne sont et ne seront pas les mêmes que ceux qui s'attachent aux migrations durables d'autochtones — en particulier baule — dans les régions de l'Ouest et le pays anyi. Ces migrations, de leur côté, impliquent surtout des Baule du nord et du centre, dont les terroirs sont peu propices au café et au cacao.

A partir de l'Autonomie interne et de l'Indépendance, le slogan gouvernemental « la terre appartient à celui qui la travaille » accentue la libéralisation de l'encadrement et se traduit par une intense migration de planteurs baule vers l'ouest, constituant de véritables villages de colonisation, regroupés généralement selon la région d'origine des migrants. Les contestations foncières et sur les redevances s'accroissent avec les autochtones, mais l'Administration reste très favorable aux planteurs Baule. Parmi ceux-ci, certains possèdent plusieurs plantations géographiquement dispersées (sur terroir d'origine et sur le terroir de différents villages guro, gogu ou bete). La politique libérale du gouvernement ivoirien des premières années de l'Indépendance s'accompagne de la mise en place d'organismes mutualistes (C.C.C.A.) et de coopératives de vente (S.A.C.). Leur mise en place effective est totalement récupérée par la dynamique spontanée de l'extension des plantations, et par la diffé-

renciation sociale qui en résulte, au profit des gros planteurs les plus influents, possédant des rapports étroits avec la structure politico-administrative.

La prépondérance des cultures caféière et cacaoyère en est accrue, avec les risques de monoculture et de déséquilibre régional nord-sud qu'elle implique. Cette politique de « laissez-faire », privilégiant les résultats quantitatifs de production, s'est prolongée jusqu'au début des années 1970, après une phase de réorganisation des organismes de commercialisation et d'encadrement vers le milieu des années 1960 (Caisse de Stabilisation, SATMACI, C.I.D.T., sociétés de développement sectoriel), correspondant à une institutionnalisation du pouvoir de l'Etat indépendant sur la petite production paysanne.

Mais, dès le début des années 1970, il apparaît que l'accumulation nationale ne peut se satisfaire d'un développement jugé anarchique de la production agricole. L'industrialisation et l'adaptation aux sollicitations du marché extérieur des produits primaires, sous l'égide de nouvelles couches sociales politico-administratives, nécessitant une réorientation du système productif et, par conséquent, un contrôle de l'allocation de la force de travail elle-même. Le début des années 1970 voit en effet se former un goulot d'étranglement au niveau de la main-d'œuvre agricole salariée, en égard à la superficie cultivée. La production agricole « traditionnelle » de café et de cacao entre en concurrence avec les projets de diversification agricole, associés à l'existence de grands blocs de culture étatisés ou privés; le libre accès à la forêt de l'Ouest permet de plus à une partie substantielle de la force de travail, ivoirienne ou étrangère, d'échapper à sa canalisation vers les entreprises agro-industrielles, sans résoudre le problème de l'exode rural. C'est donc de plus en plus vers une politique d'intensification des cultures et d'encadrement direct et autoritaire de la production que s'orientent les autorités (opérations de la CIDE sur le coton; blocs de culture de l'A.V.B.; blocs forestiers dans forêts déclassées; encadrement des Coopératives).

Les régions forestières du Baule, et le Baule tout entier dans la mesure où les possibilités d'établir des plantations dans l'Ouest et le Sud-Ouest existent encore, conservent néanmoins une marge d'autonomie, toute relative, à l'égard des opérations de développement actuelles. Cela tient non pas à une quelconque spécificité culturelle, mais à l'existence de divers facteurs : réserve de main-d'œuvre temporaire du centre et du nord, qui s'emploie de préférence chez des planteurs baule (des marges forestières ou sur plantations extérieures); acquit d'un pouvoir financier tiré des plantations déjà existantes et permettant l'utilisation de main-d'œuvre salariale dans les zones de « colonisation » spontanée; protection administrative. L'échec du transfert encadré des populations riveraines du lac de Kossou vers le Sud-Ouest n'a pas empêché les « déplacés » d'ouvrir des plantations extérieures non encadrées à l'Ouest, une fois assurée leur réinstallation au périmètre du lac, en pays baule.

Il est probable que l'orientation nouvelle de la politique agricole vers des opérations de développement régionales et intégrées viendront à bout de la recherche persistante des Baule de conserver une marge de libre-choix dans leur production agricole. La pression foncière, qui s'ajoute au problème du manque de salariés agricoles et à l'exode rural, permet d'envisager la réduction du petit paysan au rôle de « producteur à domicile » au profit d'une économie agricole

certaines diversifiée mais dépendante des marchés et des financements internationaux.

RÉFLEXION A PARTIR DE LA MISE EN PERSPECTIVE HISTORIQUE DES OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT EN PAYS BAULE

Je pense qu'il est inutile d'insister sur la capacité historique de la formation sociale baule de répondre économiquement aux changements intervenus depuis le XVIII^e siècle. Ces réponses consistent en des stratégies visant à intégrer de nouvelles sources d'enrichissement. À titre d'exemple, il n'est pas interdit de parler de « pôle de croissance » à propos de l'extraction aurifère dans la région de Toumodi-Kokunko dans le courant du XIX^e siècle, avec diversification des activités et amorces de spécialisations régionales. Il en est résulté une géopolitique du peuplement d'où l'aménagement intentionnel de l'espace n'était pas exclu (autre exemple : la région aurifère du Yaule et ses différents couches de peuplement).

La colonisation a eu pour effet de pousser à la spécialisation de l'appareil productif vers la fourniture d'un certain nombre de produits agricoles, sur la base des potentialités géoclimatiques des régions et telle que les producteurs directs n'aient aucun contrôle sur le circuit de circulation et de réalisation de la valeur produite. Il en est résulté un changement profond de la division sociale du travail elle-même, une partie substantielle de la main-d'œuvre domestique n'y trouvant plus les raisons de leur sujétion (femmes, jeunes, captifs). Après une période de repliement économique, la nouvelle forme d'allocation de la force de travail a suscité conjointement une grande mobilité des travailleurs et une individualisation de la production, avec émergence d'une couche de planteurs plus importants, pour qui le travail forcé représentait moins un empêchement de se livrer à sa propre production qu'un empêchement à l'utilisation de main-d'œuvre dépendante.

La libération de la force de travail a constitué un élément considérable d'expansion du système de plantation baule, par l'embauche de salariés agricoles (baule compris), induisant la colonisation de régions forestières voisines. Cette expansion « spontanée » s'est poursuivie jusqu'à maintenant. Mais de nouvelles contraintes pèsent sur l'allocation de la force de travail, dans le cadre d'une accumulation nationale non achevée.

Il ne s'agit plus seulement de répondre localement à une demande extérieure, mais de réorienter l'appareil productif dans son ensemble (diversification de la production; implantations agro-industrielles et industrielles d'Etat ou privés).

La petite production paysanne se pose maintenant en concurrente directe des projets publics et privés au niveau de la main-d'œuvre et du partage foncier. Aussi voit-on les opérations de développement tendre à l'encadrement du procès de production lui-même, après avoir surtout agi par l'incitation des avantages et des prix.

Il apparaît que c'est avant tout l'allocation de la force de travail qui constitue la contrainte déterminante de l'aménagement de l'appareil productif. L'aménagement de l'espace n'en est qu'une conséquence. Un autre élément important est que l'allocation de la force de travail, bien avant l'époque coloniale, répond à une structure de la division sociale du travail variable selon les conjonctures historiques.

On ne peut donc analyser correctement les effets et les potentialités des opérations de développement en considérant

une supposée « logique paysanne » baule en la coupant des effets contextuels imposés par les appareils dominants (métropole coloniale, agents de l'économie capitaliste internationale, couches dominantes de l'Etat). Il y a plutôt confrontation d'intérêts dont la convergence n'est pas acquise d'emblée.

L'action volontariste implique donc que soit examinée, dans le même mouvement non pas seulement la « logique

paysanne », mais aussi la « logique » (explicite et implicite) des opérations d'aménagement proposées à l'égard de la société concernée. Quant à la différence des deux « logiques » au niveau de la « rationalité » elle est de l'ordre de la contingence historique et ne me semble pas suffisante à départager « développeurs » et « développés ».